



COMMUNE DE BRIATEXTE
DECISION DU MAIRE
N° 2024-04-15-01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
du TARN

Décision n° 2024-04-15-01

Date : 15 avril 2024

Domaine : Subvention

Objet : Demande de subvention – Installation d’une aire de jeux enfantins au parc public de Briatexte

La commune de Briatexte souhaite revaloriser et redonner de l’attractivité à son cœur du village. C’est en ce sens qu’elle a réalisé une étude pré-opérationnelle de requalification des espaces publics en 2023-2024. Le projet consiste à réaliser un aménagement résilient. Cet aménagement permettra de créer un véritable centre urbain.

En lien avec cette réhabilitation la commune a pour projet d’installer une aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans dans le parc public. Ce projet répond à un besoin. Il permettra d’offrir aux enfants de cet âge un lieu de loisirs au centre-bourg de la ville.

Le Maire de Briatexte,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l’aide financière pouvant être attribuée par le Département du Tarn pour des travaux de rénovation énergétique.

DECIDE :

- **Article 1** : De solliciter le concours financier du Département du Tarn aux taux le plus élevé possible, pour des travaux d’installation d’aire de jeux enfantins. Ces travaux consistent à créer une aire de loisirs pour les enfants de 2 à 12 ans.
- **Article 2** : Dit que le montant prévisionnel des travaux s’élève à **22 690.02€ HT**.
- **Article 3** : La présente décision peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Briatexte, le 15 avril 2024

Le Maire,
Alain GLADE